

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-022

Séance du 03 MARS 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 18
Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la Convocation : 24/02/2026
Convocation affichée et diffusée le : 24/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. GAY Richard, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. MEISSIMILLY Franck, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

ABSENT :

POUVOIR :

Mme GENEVOIS Annie a donné pouvoir à Mme MARTIN GAJAC Corinne

Monsieur Sylvain PERRAUD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Subvention CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-2 et L2312-1

Considérant que le budget du C.C.A.S est composé en majeure partie d'une subvention communale. Il convient de verser au C.C.A.S la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement

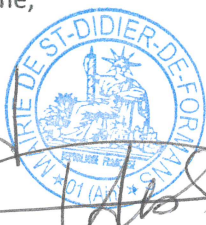
Il est proposé au Conseil Municipal de voter la subvention d'équilibre au budget 2026 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint Didier de Formans à hauteur de 8 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération :

- DECIDE d'attribuer une subvention à hauteur de 8 000 € au CCAS de Saint Didier de Formans
- DIT que les crédits sont inscrits à du budget primitif 2026 de la Commune de Saint Didier de Formans.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC de Chatillon /Chalaronne

Ainsi fait et délibéré le 03 mars 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance
Sylvain PERRAUD